

Covid-19 : les élus locaux, « première ligne » touchée de plein fouet

Selon l'Observatoire de la démocratie de proximité et le Cevipof, 48 % des maires déclarent avoir été mal associés à l'état d'urgence sanitaire

L'ampleur du choc suscité par l'apparition du coronavirus n'en finit pas de malmener nos croyances sur la solidité de nos organisations économiques, sociales et politiques. L'épidémie n'a pas touché de manière homogène le corps social et les territoires. Pourtant, c'est bien le modèle d'un appareil d'Etat aux commandes pour le meilleur (protection et interventionnisme économique) et le pire (bureaucratisme de la décision publique et faible mobilisation des corps intermédiaires) qui s'est rapidement imposé. Dans *L'Etrange Défaite*, Marc Bloch, historien et officier de l'armée, avait mis en évidence les causes de la débâcle en 1940 : armée bureaucratique, organisation verticale, concentration des déci-

sions et des certitudes et, enfin, entre-soi de la haute fonction publique, incapable de s'adapter aux changements de stratégie de l'ennemi d'alors. Aujourd'hui, l'ennemi n'est plus militaire et visible. Il est sanitaire et invisible.

Il est sans doute trop tôt pour tirer un bilan des causes de tels dysfonctionnements. Et d'ailleurs, existe-t-il une organisation publique dans le monde qui n'a pas subi des critiques sur la conduite des affaires en temps de crise ? Le rôle des maires comme acteurs de première ligne a été maintes fois souligné. Et pourtant, une majorité (51 %) de maires interrogés dans notre enquête ont regretté de n'avoir pu disposer, plus tôt, d'informations claires et cohérentes. Et parfois, ils étaient avertis par les

médias. C'est sans doute pour cela que 48 % d'entre eux déclarent avoir été mal associés à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire alors que 40 % pensent le contraire. La taille de la commune joue de manière significative dans la représentation qu'ont les maires de leur rôle. Car ce sont surtout les élus des communes de taille intermédiaire (de 1 000 à 9 000 habitants) qui ont éprouvé les plus grandes difficultés de coordination avec les services de l'Etat.

Incertitude sur les finances

Tous les services de l'Etat ne sont toutefois pas logés à la même enseigne. Parmi les deux institutions fortement impliquées sur le plan local, les préfetures bénéficient d'une forte dose de satisfecit de la

part des maires puisqu'ils sont 64 % à estimer que leur relation de travail a été efficace. En revanche, ce seuil chute à 40 % pour les agences régionales de santé (ARS). Une distinction importante s'opère entre les maires sortants réélus (et à l'œuvre durant le printemps) et les maires installés en juin, dont certains étaient déjà conseillers municipaux. Le manque d'efficacité ressenti vis-à-vis des ARS est deux fois plus important chez les maires sortants que chez les édiles sans expérience municipale. Le rapport s'inverse à propos des services préfectoraux puisque les maires sortants sont 70 % à exprimer leur satisfaction contre 49 % pour les nouveaux élus.

Est-ce la technocratie qui a ralenti la réaction du gouverne-

ment ? La mise en place des mesures sanitaires et économiques devait-elle s'appliquer à l'ensemble du territoire sans distinction de particularismes locaux ? L'Etat central a-t-il sous-estimé la capacité d'action des collectivités territoriales ? Derrière ces enjeux, en germe depuis l'éclosion du mouvement des « gilets jaunes », se pose de nouveau la question de l'organisation administrative et politique du territoire français.

Les futurs arbitrages budgétaires pourront donner du baume au cœur à l'incertitude qui pèse sur les finances publiques locales. Car, si la situation financière des communes est très majoritairement jugée comme saine (constat partagé par 83 % des répondants), elle ne préjuge en rien des besoins

nouveaux à financer dans un futur proche. Et c'est sur ce terrain que des interrogations persistent. Quelle sera la part du plan de relance de plus de 100 milliards d'euros qui reviendra aux collectivités territoriales en 2021 ? En effet, dans la perspective d'une croissance économique négative ou atone, c'est une partie des impôts affectés aux collectivités, et en particulier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou encore les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui risque de manquer, combinée à la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des ménages les plus riches. ■

MARTIAL FOUCAULT,
PROFESSEUR À SCIENCES PO
ET DIRECTEUR DU CEVIPOF (CNRS)